

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 4 février 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	X		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	X		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint	X		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	X		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	X		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	X		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	X		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	X		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	X		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	X		
12	VINCENDEAU	Céline	Conseiller			CADILHAC Christophe
13	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller			RODRIGUEZ François
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		X	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	X		

Secrétaire de séance : Madame MURET GUIBERT Marie Laure

OBJET : PROJET PLAN DE FINANCEMENT DE LA SECURISATION DES ACCES AU COLLEGE DU LARZAC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'accès au collège, route de la Tune, n'est pas sécurisé pour les piétons et les cyclistes. En effet, du croisement de la route de l'école Jules Verne et l'accès au collège (200 m), il n'y a pas d'éclairage public.

La réalisation de cet équipement présente un caractère d'urgence et répond à une demande pressante des usagers (association des parents d'élèves), du principal de l'établissement et de la Gendarmerie nationale pour des raisons de sécurité.

Il convient donc que les membres du Conseil Municipal se prononcent sur le plan de financement de cette opération et autorise, le cas échéant, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet, notamment en matière de subvention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur :
le plan de financement qui serait tel que ci-dessous décrit :

TRAVAUX	HT	TTC
Remise en état de la Route de la Tune : travaux	20 659.00 €	24 790.80 €
Remise en état de la Route de la Tune : Signalisations verticales et horizontales	2 586.00 €	3 103.20 €
Somme à valoir pour imprévu	2 755.00 €	3 306.00 €
TOTAL HT	26 000.00 €	
TOTAL TTC		31 200.00 €

Accusé de réception en préfecture

012-211200639-20250210-20250210_5-DE

Reçu le 11/02/2025

DEPENSES		FINANCEMENT HT	
	26 000.00 € HT	Etat DETR 30 % :	7 800.00 €
		AUTOFINANCEMENT 70 % :	18 200.00 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à 14 voix pour, approuve :

- **APPROUVE** le plan de financement décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières et à signer tous les documents nécessaires s'y afférant.
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget 2025 le montant nécessaire à l'opération,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer au nom de la Commune les devis qui seront jugées économiquement les plus avantageuses, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le : 11/02/2025

Et de la transmission à la sous-préfecture : 11/02/2025



François RODRIGUEZ